

**LES BOISÉS DE LA CONURBATION DU HAUT-SAGUENAY:
LES INTERVENTIONS ET LES STRATÉGIES DE RÉAMÉNAGEMENT**
tiré de: *Les espaces dégradés. Contraintes et conquêtes* (2000). Québec, PUQ, pp 67-83,
Collection Géographie contemporaine.

I. Survol du problème

Au-delà des pertes relativement importantes de boisés riverains, dues aux crues dévastatrices des 19 et 20 juillet 1996, les forêts urbaines du Haut-Saguenay disparaissent lentement mais sûrement. Une étude des Laboratoires de Géographie de l'UQAC¹ portant sur la seule municipalité de Chicoutimi, nous confirme qu'en 22 ans de gestion municipale (1969 à 1991), les 15 km carrés de boisés recouvrant le territoire urbain ont diminué de 289 hectares, passant donc à 12 km carrés, soit une perte nette de près de 1% par année !!

Les quelques timides mesures de protection et de mise en valeur prises à ce jour ne permettent aucun réel optimisme pour espérer voir cette tendance lourde se résorber : l'expansion résidentielle, commerciale et industrielle effrénée réduira bientôt ces espaces verts à de chétifs îlots dispersés. Si un organisme rassembleur voué exclusivement à leur protection et leur mise en valeur n'émerge pas dès aujourd'hui dans cette jungle de développeurs à tout crin, pour et avec les citoyen-nes, demain sera trop tard. La création d'une fiducie foncière s'avère être un élément de solution très prometteur, qui dans quelques années, nous permettra de jouir en plein coeur de la conurbation du Haut-Saguenay d'un réseau incomparable d'espaces verts pris en charge par les riverains eux-mêmes par un concept de parrainage de secteurs ciblés, au sein de ces *crans, berges et ravins* si caractéristiques de notre cadre de vie.

1.1 Une signature paysagique urbaine remarquable...

En effet, ce sont là les trois unités géomorphologiques clés de notre intervention, qui constituent en quelque sorte la signature paysagique de la conurbation et qui seront l'objet d'interventions spécifiques de la fiducie : les crans ou collines urbaines, les berges des quatre rivières importantes, ainsi que les ravins ou "coulées" qui sillonnent le territoire.

Les **collines** constituent autant de bosses cristallines solidaires du socle précambrien de la vallée et émergeant de l'épaisse couche d'argile du golfe Laflamme, un peu à la manière des Montérégiennes mais en beaucoup plus modeste (de 15 à 75 mètres). Les **berges** escarpées des rivières Saguenay, Chicoutimi, du Moulin et aux Sables -pour l'essentiel-, alignent plusieurs dizaines de kilomètres de rives boisées, présentant des dénivellations très variables, mais ne dépassant pas 80 mètres. Enfin, les **ravins** lacèrent la plaine argileuse de profondes rainures habituellement orientées vers le Saguenay, déterminant des reliefs en creux de longueur également très variable, mais ne dépassant pas deux ou trois kilomètres. Souvent, une seule unité pourra réunir deux ou trois de ces caractéristiques, les berges en particulier.

À vol d'oiseau et à angle oblique, la conurbation peut ainsi présenter un étonnant couvert

¹Lapointe, Nathalie, 1995. *Étude sur la disparition des boisés urbains de la ville de Chicoutimi*, mémoire de baccalauréat, Chicoutimi, UQAC, 78 pages +cartes .

forestier de quelque 20 km carrés (environ 12 à Chicoutimi et 8 à Jonquière), qui à première vue ne semble pas réclamer de mesures particulières de sauvetage. Mais les géographes savent bien que le paysage est trompeur, agissant un peu à la manière d'un masque sur la réalité territoriale.

1.2 ...mais plutôt méprisée, dégradée et sacrifiée...

En effet, si l'on revient au ras du sol et qu'on pénètre dans ces boisés par les nombreux sentiers qui découpent et rendent accessibles ces unités de paysage, on découvre les nombreuses interventions humaines qui altèrent leur qualité :

- ◆ Si ces mêmes **sentiers** permettent effectivement une bonne accessibilité des unités, en revanche leur très grande densité contribue à compacter le sol forestier et à perturber sensiblement les écosystèmes qui les supportent. Ce phénomène touche d'abord et surtout les collines granitiques habituellement recouvertes d'une mince couche d'humus faiblement régénératrice et en second lieu les coulées; c'est rarement le cas des berges, trop escarpées. La proximité des quartiers résidentiels s'avère bien sûr le facteur déterminant de ce "surréseautage", ainsi que la circulation régulière des VTT.
- ◆ Les **aires de feu** jalonnent régulièrement ces sentiers, normalement situées sur des clairières ou des crans rocheux. La dégradation des lieux est associée à ce stress environnemental (coupe d'arbres, débris de bouteilles, ordures diverses), sans parler des risques inhérents à la disparition du boisé par temps sec, aux violences et agressions nocturnes observées sur et autour de ces aires après consommations d'usage...
- ◆ Les **cabanes** d'adolescents font partie de l'imaginaire et des pratiques habituelles des jeunes du voisinage, qui développent ainsi en cachette une certaine sociabilité (boisson, drogues), mais aussi leur habileté naissante. Les mutilations et coupes d'arbres abusives -souvent à la hache-, ainsi que d'importants débris d'abandon des lieux figurent au palmarès des plus gros stress encaissés par ces boisés, mais surtout les collines et secondairement les coulées.
- ◆ Les **corridors de lignes** électriques ou téléphoniques contribuent à cisailier occasionnellement ces espaces verts, souvent juste derrière les premiers riverains forestiers; les collines en sont les premières victimes. Ces pratiques sont bien sûr le fait d'entreprises publiques.
- ◆ Les **dépotoirs** de résidus organiques et inorganiques : Que ce soient des neiges usées, des rebuts de coupe de gazon, de branches ou de matériaux secs, mais aussi des monstres ménagers occasionnels, voilà autant d'agressions courantes qui violent l'intégrité des trois types d'unité. Mais de par la loi de la gravité, ce sont les coulées et les berges qui écopent davantage, bien que le phénomène rejoint bien sûr l'orée des boisés de collines jouxtant les propriétés privées.
- ◆ Les **coupes** sauvages d'arbres isolés ou d'espèces ciblées : Pour le point de vue, la construction de cabanes et de passerelles, le dégagement d'aires de feu, de sentiers ou de corridors de lignes, ou encore la cueillette de bois de chauffage ou d'arbres de Noël, l'arbre est fréquemment sacrifié sans trop de discernement. C'est alors surtout le fait des riverains, jeunes et vieux.
- ◆ Les **remblais** de terre érigés en travers d'une coulée afin d'aménager un accès piétonnier ou cycliste entre deux quartiers séparés par le ravin. Ces lourdes infrastructures coupent l'unité en deux sections distinctes, reliées par un tuyau d'évacuation des eaux de ruissellement, lequel détermine souvent la formation d'un petit marécage en amont. Ces remblais réclamés par les riverains coûtent évidemment moins cher pour la municipalité que des passerelles aériennes plus respectueuses du milieu.

- ♦ Les **infrastructures de télécommunication** (poste et/ou antennes de télévision) occupent quelquefois le sommet des collines, de par leur altitude stratégique. Ce sont là des constructions relevant des secteurs privé ou public qui ne s'en privent guère.
- ♦ Enfin, et non le moindre des stress enregistrés, le **remplissage** des coulées et le **dynamitage** des crans pour fins de construction résidentielle, commerciale et industrielle. Nous avons déjà évoqué plus haut l'importance de ce phénomène d'érosion constante de ces espaces, dont les ravins ont davantage accusé le coup en raison des moindres coûts d'annihilation.

1.3 ...et cependant pleine de potentiel

Il n'en demeure pas moins que ces espaces encore verts en raison de l'effet relativement dissuasif de leurs fortes pentes sur la construction résidentielle, commerciale ou industrielle, constituent une rare opportunité de loisir, de re-création, voire de tourisme pour une conurbation de la taille du Haut-Saguenay (environ 140 000 habitants). Déjà en 1978, le projet MORAV des Laboratoires de géographie de l'UQAC avait décelé le très fort potentiel récréo-touristique de ces lieux, surtout dans leur interconnection virtuelle en un réseau d'espaces verts reliant les quartiers résidentiels aux centre-villes. À Chicoutimi en particulier, plusieurs coulées permettent -encore- en effet de concevoir des sentiers polyvalents et multisaisonniers pour relier le bureau à la maison, aménagés au creux de tranchées naturelles, presque à l'abri de la circulation et du bruit urbain !!

C'est ainsi que l'équipe de recherche avait évalué les potentiels paysagique, récréatif, éducatif et panoramique des monts et ravins², leurs formes et leur état de dégradation, pour en arriver finalement à un schéma d'aménagement global et à une proposition d'assainissement de la coulée Angoulême. Le caractère avant-gardiste et coûteux de la proposition avait rebuté les autorités municipales et le projet s'endormit dans les classeurs des Laboratoires pendant plus de vingt ans...

Plus loin dans le temps encore, il faut souligner le travail de pionniers des curés du Séminaire de Chicoutimi, qui de 1938 à 1944 de façon intensive, puis jusqu'en 1966, ont transformé la coulée Val Lombrette derrière l'institution, dépotoir de résidus agricoles, en parc et laboratoire d'enseignement pour les élèves. Canalisation du ruisseau, plantation d'espèces rares pour la région (chênes, noyers), construction d'un mur protecteur pour le sentier : autant de travaux d'aménagement qui font aujourd'hui de cette coulée l'inspiration et le symbole même de la nouvelle culture de la foresterie urbaine dans le Haut-Saguenay.

II. Un récent virage vert s'opère

La dernière décennie a vu naître un net changement de mentalité, tant chez les citoyens, les autorités municipales que les groupes environnementaux. Le déluge de juillet 1996 a certes développé cette prise de conscience de façon particulièrement aigüe, notamment en regard du rôle crucial des coulées dans le déversement des énormes trop pleins des bassins supérieurs se précipitant vers le Saguenay. Les obstruer ou les colmater de quelque manière que ce soit

² Dufour, Jules et Gilles-H. Lemieux, 1978. L'aménagement des berges, ravins et monts urbains dans la conurbation du Haut-Saguenay: vers un espace plus fonctionnel, in *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 22, no 57, p. 421-436.

constitue une lourde aggravation de la capacité d'évacuation des eaux de ruissellement et par conséquent des risques d'inondation. Mais déjà auparavant plusieurs groupes environnementaux locaux s'étaient attelés à la tâche de sensibilisation populaire et de réaménagement des territoires à l'étude. Et les projet en cours donnent à penser que le meilleur est à venir, en particulier la pratique du parrainage des boisés urbains à travers l'émergence d'une Fiducie foncière.

2.1 De quelques initiatives terrain au Saguenay

Les rives du Saguenay, les rivières Chicoutimi et aux Sables, les coulées et les collines du Haut-Saguenay ont essentiellement inspiré les groupes environnementaux au cours de la décennie. Porteur de plusieurs projets de taille, en partenariat avec une municipalité autrefois en forts mauvais termes avec le CEC, le Comité de l'environnement de Chicoutimi a nettoyé et reboisé des rives du Saguenay urbain et de la rivière du Moulin et sensibilisé les propriétaires des caps riverains de Chicoutimi à des comportements écologiques croissants. Il a porté la cause des "coulées pleines de vie" auprès de centaines de citoyens riverains, réhabilité la coulée Val-Lombrette tombée dans l'oubli de ses nouveaux propriétaires et proposé récemment rien de moins que la dépollution du bassin complet de la rivière du Moulin au cours des cinq prochaines années ! Le CEC est devenu une PME environnementale saisonnière, dont les revenus de subvention oscillent annuellement autour de \$500 000.

À Jonquière, la SARAS (Société d'aménagement de la rivière aux sables, organisme paramunicipal) procédait à coup de millions provenant aussi de subventions diverses, au dégagement des billots submergés par les 150 ans de drave de Price, ainsi qu'au réaménagement de la rivière à des fins diverses (pêche à la truite, parcours de canot-kayak, parcs de détente, etc.). Les Aîné-es de Jonquière ont repris en mains un boisé attenant à leur centre communautaire, avec l'aide de la SAS (Société d'arboriculture du Saguenay) et proposé aux jeunes des polyvalentes locales des interventions ponctuelles du type reboisement et nettoyage.

Quant à la SAS, dédiée à la promotion de la foresterie urbaine, elle a davantage développé des activités de recherche liée aux inventaires forestiers urbains et amorcé des interventions locales auprès des riverains de quelques boisés urbains et périurbains associés surtout aux collines et aux berges (nettoyage, éducation relative à l'environnement, parrainage). Et devant l'ampleur de la tâche à accomplir, elle a finalement créé un nouvel organisme de dynamisation des actions locales liées à la protection et la mise en valeur des boisés urbains de la conurbation, et cela avec de nombreux autres partenaires.

2.2 La création d'une Fiducie foncière...

Ce nouvel organisme, c'est la fiducie foncière Les verts boisés du fjord (LVBF).

*"Une fiducie foncière [ou Land Trust, en anglais] est un organisme non gouvernemental [ou encore à but non lucratif] qui veille essentiellement à conserver et à protéger des terrains dans leur état naturel et à perpétuité. Le but poursuivi est similaire à un rôle fiduciaire, en ceci que la protection naît du désir légitime des citoyens de sauvegarder leur patrimoine naturel, au niveau local, afin d'en jouir eux-mêmes et d'en faire bénéficier leurs descendants."*³

³Moreau, Rémi, 1995. *La protection du milieu naturel par les fiducies foncières*, Montréal, Wilson et Lafleur, p. 7 de l'annexe "Guide sur la constitution et la gestion d'une fiducie foncière", 203+86 pages.

Les stratégies de protection privilégiées par une fiducie foncière sont l'**acquisition de terrain** par différentes modalités légales (achat, donation, servitude réelle) et l'**"intendance privée"**, c'est-à-dire par gestion de terrains dont elle n'est pas propriétaire, après entente avec les propriétaires sur les modalités de gestion. C'est la traduction française du "private stewardship" des pays anglosaxons; on peut également l'appeler "intendance écologique".

Il faut savoir que le Québec accuse un retard considérable dans le domaine, avec seulement une dizaine de ces fiducies implantées depuis une quinzaine d'années. En Angleterre et aux États-Unis, on en compte par milliers implantées depuis une centaine d'années. Les 800 000 membres américains des 900 Land Trusts regroupés autour du *Land Trust Alliance* ont ainsi réussi à protéger 12 000 km carrés sur tout leur territoire, soit 12 fois la superficie du lac Saint-Jean!!

Du fait que les fiducies foncières sont constituées de gens qui sont près du milieu à protéger, qu'elles favorisent le travail bénévole, qu'elles sont de taille relativement réduite et qu'elles jouent un rôle complémentaire aux actions prises par l'État, ces institutions arrivent à point nommé au Québec pour répondre à la conjoncture actuelle de crise des finances publiques et de responsabilisation des citoyens et citoyennes.

LVBF regroupe ainsi une dizaine d'organismes actifs recrutés dans les milieux :

- environnemental et de développement durable [CEC, SAS, RLDD (Région laboratoire de développement durable) et l'Association forestière régionale],
- socio-communautaire (les Aîné-es de Jonquière),
- d'affaires (deux firmes de consultants) et
- d'enseignement et de recherche (UQAC, Cegeps), en plus
- de citoyens impliqués et de mécènes potentiels.

2.3 ...qui propose trois ou quatre choses intéressantes

La fiducie s'emploie à deux tâches prioritaires : la cueillette de fonds et la mobilisation de tous les intervenants potentiellement impliqués dans la protection et la mise en valeur des boisés ciblés.

La cueillette de fonds est prioritairement dédiée à la connaissance globale et permanente du territoire protégé, à la réalisation de projets d'intendance privée et de parrainage, ainsi qu'à l'achat possible de terrains écologiquement sensibles. La mobilisation des intervenants va du citoyen-riverain des boisés, jusqu'aux quatre instances gouvernementales, en passant par les intendants privés potentiels et par toutes les organisations civiles et marchandes pouvant faire avancer la cause. En voici quelques explications.

- ♦ *Projet de d'inventaire, d'aménagement et de planification des quarante boisés urbains sur SIG*

Dans le but avoué de forcer les autorités municipales à appliquer rigoureusement les objectifs de protection de ces boisés classés "territoires d'intérêt esthétique" dans le récent schéma de la MRC du fjord-du-Saguenay, la Fiducie a priorisé un inventaire permanent des boisés ciblés sur Système d'information géographique. Il va d'ailleurs de soi qu'un tel inventaire s'impose pour orienter les interventions terrain sur l'ensemble du territoire. Ce multiple inventaire de la flore, de

la faune et des stress environnementaux , mais aussi des potentiels paysagiques et récréatifs permettra donc des devis d'intervention éclairés, ainsi qu'une logistique de mise en valeur globale étalée sur cinq ans par tranches annuelles.

◆ *Projet de forêt de démonstration sur territoire public*

Comme second volet de ce projet de géomatrisation, la Fiducie propose de créer sur la partie aval de la rivière du Moulin (les trois premiers kilomètres à partir de l'embouchure), un parc linéaire témoin du déluge de juillet 1996. En effet, en plus d'avoir " rajeuni " le lit de la rivière par une augmentation sensible des seuils et rapides et une diminution équivalente de segments aux eaux calmes, les inondations ont décapé des centaines de mètres cubes de terre, charrié et déposé des milliers de débris ligneux, sans compter la destruction du tiers des sentiers spontanément aménagés par les riverains depuis des décennies. Le projet vise donc :

- La restauration de ces sentiers bouclés par la construction d'une passerelle piétonnière au kilomètre trois,
- un aménagement faunique optimal de la plaine et des versants de la vallée,
- la stabilisation des berges érodées, ainsi que
- la réalisation de panneaux et d'une carte d'auto-interprétation des impacts du déluge.

Ces interventions figurent donc à l'agenda de ce projet de vitrine des quarante boisés, à l'intention de tous les parrains potentiels de ces boisés.

◆ *Projet de parrainage privé sur territoire public*

Car en effet, LVBF veut suggérer à tous les riverains et utilisateurs des boisés urbains la formule du parrainage, préalablement expérimentée sur la rivière du Moulin avec les citoyens et citoyennes des six quartiers avoisinants. Mobilisés autour d'un noyau dur de personnes ressources dynamiques, des " éco-quartiers " de parrains usagers et amoureux de la rivière s'engageraient régulièrement à entretenir tout ou partie des rives fréquentées (élagage, nettoyage) tout en consignnant les actes de vandalisme ou " d'incivilité " observés et à en faire part rapidement aux autres parrains et à la Fiducie (par téléphone ou réseau internet par exemple). Des cliniques d'élagage et des corvées communautaires occasionnelles permettraient d'entretenir la cohésion et le dynamisme des éco-quartiers.

◆ *Projet d'inscription des boisés dans le schéma de la MRC et les plans d'urbanisme*

En mai 1998, de concert avec la Société d'arboriculture du Saguenay, la fiducie proposait avec succès aux deux villes principales de la conurbation de soumettre à la MRC un projet d'inscription des quarante boisés au titre de " territoires d'intérêt esthétique " dans le schéma d'aménagement de seconde génération, -les municipalités ayant préalablement reconnu cette affectation dans leurs propres plans d'urbanisme. Les probabilités de succès sont grandes, notamment en raison du libellé de l'Action sectorielle no 1 du Plan d'action : " Créer un milieu urbain propre à l'identité de chaque municipalité ... ". Une des mesures envisagées vise à " réaliser, pour chaque corridor de rivière ou cours d'eau identifié comme territoire d'intérêt esthétique, un plan de conservation et de mise en valeur comprenant au minimum les mesures visant à protéger les berges, les paysages (encadrement, reboisement, ouverture...), la mise en

valeur, l'environnement et la sécurité ”⁴.

Si les collines, berges et ravins ne figurent pas comme “ patrimoine naturel fondamental ” de la MRC (i.e. le fjord, les monts Valin, le lac Kénogami et la vallée de la rivière Sainte-Marguerite), plusieurs corridors des rivières ciblées font partie des “ autres sites d'intérêt esthétique ” (berges des rivières du Moulin, Chicoutimi, aux-Sables et Saguenay). Et on peut espérer avec optimisme voir émerger dans ce schéma le réseau des boisés urbains de la conurbation, auquel le parrainage, les résultats et le suivi de l'inventaire en cours contribueront à forger les indispensables mesures de protection et de mise en oeuvre.

◆ *Et enfin un laborieux et toujours trop modeste montage financier*

Pour dégager les fonds nécessaires à la réalisation de tous ces projets, un partenariat serré a dû être réalisé avec un nombre impressionnant d'organismes :

- la Fondation de la faune du Québec (associé au Fonds de lutte à la pauvreté),
- la Société d'arboriculture du Saguenay,
- le Comité de l'Environnement de Chicoutimi,
- l'Association forestière régionale,
- la Région laboratoire de développement durable (RLDD),
- les villes de Chicoutimi et de Jonquière,
- la MRC du fjord-du-Saguenay,
- le programme Interactions communautaires de Saint-Laurent Vision 2000 (les deux niveaux de gouvernement),
- le programme Écoaction 2000 d'Environnement Canada,
- le Groupe de recherche et d'intervention régionales, ainsi que les Laboratoires de Géographie de l'UQAC,
- le Centre de géomatique du Québec rattaché au Cégep de Chicoutimi, sans compter les inévitables levées de fonds auxquelles s'engage LVBF pour les prochaines années, afin entre autres de rencontrer les exigences de participation financière aux subventions demandées, soit 20%.

III L'utopie d'un cadre et d'un mode de vie récréo-forestiers urbains

En terminant, évoquons deux visions complémentaires de l'effort conjugué de simples citoyennes déterminées à passer de l'idée à la parole et à l'acte, à des temps et des échelles différentes :

D'abord à l'étranger, il faut souligner l'effort des britanniques qui ont notamment su créer un Civic Trust fort de 1000 sociétés locales en 1988 qui avec de nombreux autres groupes environnementaux, s'est résolument attaqué depuis plus de vingt ans aux “ urban wastelands ”⁵ qui défiguraient leurs paysages. Et ce n'est là qu'une des multiples problématiques d'abcès

4 Boivin, François, 1998. MRC du Fjord-du-Saguenay, Capitale du Nord du Québec. Premier projet de schéma d'aménagement révisé, janvier, p. 12.

5 Civic Trust, 1988. Urban Wasteland now, London, 49 pages.

territorial endossées par cet organisme⁶ qui semble par ailleurs largement subventionné par la pétrolière Shell...Aux États-Unis, le Land Trust Alliance regroupe aussi des milliers de fiducies qui se donnent ainsi d'impressionnants outils de formation et d'encadrement à travers le pays, tels des Rally annuels et des centres de documentation en aménagement, fiscalité, levées de fonds, etc.⁷ À Montréal, l'expérience du programme municipal des éco-quartiers, malgré les limites observées, a permis des expériences d'intervention sur des espaces dégradés (Sénécal et Saint-Laurent), 1999)⁸. Notre forte culture de l'État providence et notre faible sensibilité paysagère collective passée ont sans doute conduit à ce profond décalage instrumental. Peut-on espérer que la mondialisation du néo-libéralisme sauvage débouche aussi sur la récupération du monde anglo-saxon en ce qu'il a généré de meilleur en matière de sauvegarde environnementale ?

Et puis chez nous, esquissons un portrait idéal de ce cadre et ce mode de vie urbains à trame récréo-forestière serrée au coeur de la conurbation des années 2010 :

- ◆ Les boisés urbains ont conservé depuis dix ans leur superficie totale enregistrée de 20 km carrés en l'an 2000, en particulier tous ceux associés aux monts, berges et ravins.
- ◆ Tous les boisés sont reliés par un réseau de randonnée pédestre et cycliste dont les pistes sont majoritairement bordées de rangées d'arbres de bonne taille.
- ◆ Chacun des boisés relève soit d'un écoquartier de quelques dizaines de familles et/ou citoyens, au sein d'un système de parrainage dynamique interactif veillant à la protection et à la mise en valeur de ces boisés (entretien des sentiers, surveillance, conscientisation, activités éducatives et aménagements sommaires). Les associations de plein air et institutions d'enseignement adhèrent aux écoquartiers ou s'y substituent là où la proximité des boisés fait défaut.
- ◆ La fiducie foncière chapeaute et appuie quotidiennement ce parrainage, établissant le lien entre les parrains des écoquartiers et les autorités municipales pour veiller au respect intégral du statut de " territoire d'intérêt *écologique* " qu'ils ont acquis et qui limite sévèrement toute construction sur ces espaces.
- ◆ " Ville Saguenay " vante maintenant les qualités esthétiques et écologiques de son territoire aux touristes et aux entreprises désireuses de s'y implanter, soulignant les centaines de kilomètres de sentiers forestiers accessibles au coeur même de la ville, les nombreux " parcours de santé ", " parcours gymniques " et " sentiers sportifs sylvestres " aménagés le long de certains d'entre eux, qu'agrémentent quelques jardins fleuris, clairières, promenades dans les cimes⁹, etc.
- ◆ Une mise à jour régulière de l'inventaire des lieux est assuré par la Fiducie, initialement réalisé en l'an 2000 pour les deux municipalités et la MRC, qui intègrent systématiquement ces données à leur plan d'urbanisme et au schéma d'aménagement. Cet inventaire se prolonge par des propositions de devis d'intervention annuels pour chaque boisé, ainsi que des schémas d'aménagement établis sur des horizons de cinq ans.
- ◆ Des incitatifs annuels sont proposés aux parrains -tels un " Vert boisé d'or ", pour stimuler les réalisations accomplies par les écoquartiers ou les associations sur les boisés, qu'ils soient

6 Civic Trust, 1989. Amenity in Action, The Civic Trust Handbook of Community Initiatives, 68 pages.

7 Consulter notamment : Land Trust Alliance, 1995. Fundraising Essentials for Land Trusts, Washinton DC, pagination multiple, ainsi que leur site internet : www.lta.org

8 Sénécal G. et Saint-Laurent, D. (1999). Le programme Éco-quartier de la Ville de Montréal. Une innovation sous évaluation, INRS-Urbanisation, coll. Études et Documents, no 71.

9 Consulter à ce sujet, de Georges Plaisance, le Guide pratique de sylvothérapie **Forêt et santé** (1985), Éditions Dangles, 506 pages.

publics ou privés.

- ◆ Des sommes sont prévues chaque année au budget de la Fiducie pour l'organisation de tournées et de rencontres au niveau national dans les principales villes du Québec, entre des parrains des écoquartiers et les initiateurs de réalisations intéressantes en foresterie urbaine.

Ce projection synthèse de nos projets en cours dans une décennie n'est limitée que par notre faible imagination et notre peu de foi en un avenir complètement vert et fleuri ! Mais nous sommes convaincus que seules la pensée, la parole et l'action, claires et déterminées vers ces objectifs, feront bouger les choses dans les consciences individuelles et ensuite sur le terrain. Rendez-vous dans cinq, dans dix ans...